

SCI 2 FAC

Société Civile Immobilière au Capital de 1000,00 Euros
Siège Social: 6 Rue de la Carrière de Playdejade - 31750 ESCALQUENS
RCS TOULOUSE 830 316 378

DECISION DES ASSOCIEES EXPRIMEES DANS LE MEME ACTE

Les soussignés :

Monsieur François Joseph CAZORLA, médecin, né à ORAN (ALGERIE), le 02 mars 1956, et Madame Françoise Huguette DUPUY, agent comptable, née à TOULOUSE (31000), le 20 avril 1959,
Demeurant ensemble à ESCALQUENS (31750), 6 rue de la carrière de Playdejade.

Mademoiselle Anna Caroline Pascale CAZORLA, psychologue, demeurant à ESCALQUENS (31750), 6 rue de la Carrière de Playdejade.
Née à L'UNION (31240), le 17 mai 1988

Monsieur Clément Matthieu Hugo CAZORLA, ingénieur en électronique, demeurant à TOULOUSE (31500), 18 rue Mas des Augustins.
Né à SAINT JEAN (31240), le 15 avril 1994

Seuls Associés de la société

Décident de ce qui suit :

1 - MODIFICATION DES STATUTS SUITE A LA DONATION DE PARTS SOCIALES

Les Associés prennent acte de la donation de parts sociales résultant de l'acte reçu le 23 décembre 2020 par Maître Mélanie PAULSEN-SUREAU, notaire à TOULOUSE,

L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence et rédigé comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés, savoir :

Madame Françoise CAZORLA, quarante cinq parts sociales, ci numérotées de 1 à 45	45 parts sociales
Monsieur François CAZORLA, quarante cinq parts sociales, ci numérotées de 46 à 90	45 parts sociales
Mademoiselle Anna CAZORLA, cinq parts sociales, ci numérotées de 91 à 95	5 parts sociales
Monsieur Clément CAZORLA, cinq parts sociales, ci numérotées de 96 à 100	5 parts sociales

Par suite de la donation en nue-propiété de parts sociales résultant de l'acte reçu par Maître Mélanie PAULSEN-SUREAU, notaire à TOULOUSE, le 23 décembre 2020, il est désormais réparti comme suit :

Madame Françoise CAZORLA, une part numéro 1 en pleine propriété et 44 parts numéros 2 à 45 en usufruit	1 part en pleine propriété 44 parts en usufruit
Monsieur François CAZORLA, une part numéro 46 en pleine propriété et 44 parts numéros 47 à 90 en usufruit	1 part en pleine propriété 44 parts en usufruit
Mademoiselle Anna CAZORLA, cinq parts numéro 91 à 95 en pleine propriété et 44 parts sociales en nue-propiété numéros 2 à 23 et 47 à 68	5 parts en pleine propriété 44 parts en nue-propiété
Monsieur Clément CAZORLA, cinq parts numéro 96 à 100 en pleine propriété et 44 parts sociales en nue-propiété numéros 24 à 45 et 69 à 90	5 parts en pleine propriété 44 parts en nue-propiété
Total égal au nombre de parts composant le capital social	100 parts sociales

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2 – POUVOIRS

Les associés donnent tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait des présentes et également à Maître Mélanie PAULSEN-SUREAU notaire à Toulouse pour effectuer toutes formalités légales ou publicités comme suite aux modifications qui résultent des décisions visées ci-dessus.

Dont PROCES-VERBAL sur 2 pages
Fait et signé à ESCALQUENS au siège social
Le 23 décembre 2020

